



“L'accès aux responsabilités des femmes est un réel sujet, quelle que soit la profession concernée”

Lorène CARRERE

Avocate en droit public

Juriste de formation, Lorène a d'abord été responsable juridique d'une collectivité territoriale d'Île-de-France avant de devenir avocate. Pratiquant depuis 20 ans uniquement le droit de la fonction publique aux côtés des employeurs publics, elle est l'associée de l'un des plus gros cabinets de droit public en France.

Pouvez-vous résumer votre parcours en trois temps forts ?

Ce sont trois prises de conscience. J'ai d'abord, dès mes premiers pas en collectivité en 1995 alors que je terminais mes études, pris conscience de la nécessité de renforcer l'expertise juridique interne des collectivités territoriales, en proposant et co-pilotant, à 22 ans, la création du premier service juridique de la Ville de Pantin (93). Ces trois années seront fondatrices dans ma carrière mais je mesure a posteriori l'audace du DGS de l'époque de faire confiance à une femme, jeune et professionnellement peu expérimentée pour mener ce projet.

J'ai ensuite pris conscience que, dans une profession où les femmes sont majoritaires mais si peu visibles, la compétence et l'expertise étaient mes seuls vecteurs d'émancipation professionnelle. J'ai donc pris à bras-le-corps une compétence, l'accompagnement juridique des employeurs publics, à laquelle peu de confrères prêtaient alors de l'intérêt, jusqu'à en faire une des activités majeures du cabinet, occupant aujourd'hui 8 avocats à temps plein.

J'ai enfin pris conscience que rien n'était naturel dans l'accès d'une femme, aussi reconnue soit-elle dans son métier et ses compétences, aux responsabilités stratégiques et opérationnelles. Le cabinet SEBAN promeut l'égalité professionnelle (nous sommes 8 femmes sur 15 associés) au point même de se voir décerner en 2019 le prix de la parité professionnelle par l'Ordre des avocats de Paris, mais c'est en réalité mes propres préventions que j'ai dû surmonter pour revendiquer et obtenir le statut d'associée, ce que je suis maintenant depuis 8 ans.

Pourquoi avoir décidé de rejoindre l'association DIRIGEANTES & TERRITOIRES ?

Je travaille pour certaines de ses animatrices et je partage avec elles l'idée que la promotion de l'égalité professionnelle, de la parité dans les fonctions dirigeantes et l'accès des femmes à ces fonctions n'a encore une fois rien de naturel et qu'elle nécessite un engagement, de la bienveillance partagée, des échanges et le renforcement d'un réseau fort, visible et utile à chacune.

Plus prosaïquement, c'est l'annonce d'une énième nomination d'un homme en qualité de DGS d'un Département qui m'a fait franchir le pas.

Vous avez occupé des postes opérationnels importants et à forts enjeux. Quelle est la clé de votre réussite ?

En premier lieu, et c'est sûrement un peu naïf de le dire ainsi : mon métier me passionne, j'ai évidemment un attachement tout particulier pour les collectivités, et je crois sincèrement que ce moteur est également une clé de ma réussite. SEBAN avocats se conçoit comme le cabinet au service de l'intérêt général, et cela me va bien.

En second lieu, je fais un métier où l'expertise et la compréhension des enjeux sont essentielles. Mon rôle est d'accompagner, d'évaluer les risques et de rechercher, avec mes clients, les solutions les plus adaptées à leurs besoins. Aussi je pense que la clé de ma réussite est, au-delà de mes connaissances techniques, de percevoir les enjeux explicites et souvent implicites des dossiers qui me sont soumis, du fait notamment de ma connaissance intime des collectivités territoriales. Et un peu d'humour ne nuit pas...

Envisagez-vous déjà la prochaine étape ?

Je ne vois pas ma carrière professionnelle ainsi car contrairement aux dirigeantes territoriales, je ne change jamais de poste : mon challenge est dans le développement de mon activité. J'aime le quotidien de mon métier, le contact avec mes clients, le pilotage stratégique de mon activité, l'animation de mes équipes, et mon ambition est de conforter ces réussites, en m'impliquant encore plus dans le développement du cabinet dans son ensemble.

Quelle femme, d'hier ou d'aujourd'hui, vous inspire le plus ?

L'évidence serait de répondre Simone Veil et Gisèle Halimi, mais en creusant un peu le sujet je citerai Jeanne Chauvin. Elle est la première femme à avoir plaidé comme avocate, le 21 janvier 1901, à l'âge de 38 ans, après avoir été la première femme docteure en droit avec une thèse consacrée à l'étude historique des professions accessibles aux femmes.

Sa vie aura été un combat permanent : sa soutenance de thèse a été perturbée par des hommes, elle subira l'hostilité des bâtonniers de son ordre et de nombreux magistrats durant toute sa carrière. C'est sa persévérance et son courage qui ont ouvert un chemin que j'ai emprunté 100 ans plus tard. Je rappelle qu'il faudra attendre 1998 pour qu'une femme soit élue bâtonnière des avocats de Paris, comme quoi l'accès aux responsabilités des femmes est un réel sujet, quelle que soit la profession concernée.

Si vous n'aviez qu'un conseil à donner à une femme qui souhaite prendre davantage de responsabilité ?

D'abord, croire en soi, dans ses capacités, ses compétences, et surtout, surtout, ne rien s'interdire. Ne jamais oublier que l'on n'est pas seule, que d'autres sont passées avant nous, que d'autres sont en train de vivre les mêmes choses et qu'elles sont autant de sources, de références, de soutiens dans sa propre réussite.

